

Compte-Rendu définitif du Conseil municipal de CAMBREMER du 05 juin 2026

L'An deux mil vingt-six, le cinq juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cambremer, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L21228 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Signatures
BARBOTIN-LECHIPPEY Jeanine					
BRETHÈS Roger					
CAILLAT Françoise					
NEUVILLE Alain					
CHEVALIER Patricia					
BOUCEY Jean-Luc					
CANU Anne-Laure			X	F. CAILLAT	
DELANNOY Christine					
DELANNOY Vincent					
GRANDJEAN Sarah					
HIVER Valérie					
PARAVISINI Kristen			X	P. CHEVALIER	
RIVIERE Patrick					
SABOT Mélyny			X	S. GRANDJEAN	
SOLVE Sébastien					
FEREMANS Sylvie					
BLANCHARD Martine					
MONIER Véronique					
LEBARON Dominique			X	M. BLANCHARD	

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents :

Nombre de pouvoir :

Nombre de conseillers votants :

Nombre de conseiller absent :

PREAMBULE

Madame Jeanine Barbotin ouvre la séance.


Désignation du secrétaire de séance


Monsieur Roger BRETHERS est désigné(e) secrétaire de séance.


ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus des 27 mars, 27 avril et 18 mai.


➤ Délibérations :


 Election des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales

 Elections de la liste des représentants pour la CCID


 DM 1 – Budget principal

 Durée d'amortissement article 2044... et 204182

 Participation communale à la mutuelle et à la prévoyance

 Zone réservée ER11 à St Aubin sur Algot

➤ Délibération ajoutée :

 Commission d'appel d'offre (annule et remplace celle du 27/04 n°30-2026)

DELIBERATIONS

Election des représentants de Cambremer aux élections sénatoriales

Madame le Maire informe que conformément à l'arrêté n°DCL-BRAE-26-032, le conseil municipal doit désigner des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Pour rappel :

Article L289

Version en vigueur depuis le 04 août 2013

[Modifié par LOI n°2013-702 du 2 août 2013 - art. 4](#)

Dans les communes visées aux chapitres III et IV du titre IV du livre 1er du présent code, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants.

L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

En cas de refus ou d'empêchement d'un délégué, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu de la liste qui est appelé à le remplacer.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance au cours de laquelle sont élus les délégués et les suppléants peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir qui est toujours révocable.

[Article R133](#)

Version en vigueur depuis le 13 octobre 2006

[Modifié par Décret n°2006-1244 du 11 octobre 2006 - art. 17 \(V\) JORF 13 octobre 2006](#)

L'élection se fait sans débat au scrutin secret.

Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau.

Mme le Maire a demandé qui souhaitait être sur la liste et propose :

Liste des titulaires proposés :

Jeanine BARBOTIN

Roger BRETHERS

Sylvie FEREMANS

Vincent DELANNOY

Françoise CAILLAT

Liste des suppléants proposés :

Jean-Luc BOUCEY

Martine BLANCHARD

Alain NEUVILLE

Il est demandé aux conseillers de procéder au vote

Accord du Conseil		
Nb de voix CONTRE :	Nb Abstention : 1	Nb de voix POUR : 18

 **Elections de la liste des représentants pour la CCID – REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL**

Madame le Maire informe que suite aux dernières élections municipales, il convient de nommer pour la commission communale des impôts directs 12 membres titulaires et 12 suppléants.

Les membres ne doivent pas forcément faire partie du conseil municipal, mais doivent être disponibles pour la réunion annuelle.

A savoir que la liste sera transmise aux services des impôts qui ne garderont que 6 titulaires et 6 suppléants.

Liste des titulaires proposés :

- 1-Sylvie FEREMANS
- 2-Anthony GEORGETON
- 3-Sarah GRANDJEAN
- 4-Béatrice DUTEIL
- 5-Dominique LE BARON
- 6-Yveline HERMILLY
- 7-Jean-Yves DUBOURGAIS
- 8-Rémi LARCHER
- 9-~~Béatrice HERMILLY~~ Alain NEUVILLE
- 10-~~Cassandra MICHEL~~ Aurélie TABU
- 11-Patricia CHEVALIER
- 12-Roger BRETHERS

Liste des suppléants proposés :

- 1- Mélany SABOT
- 2- Véronique MONIER
- 3-Martine BLANCHARD
- 4-Juliette MEGRET
- 5-Eric VIGAN
- 6-Vincent DELANNOY
- 7-~~Serge BAZIRE~~ Jean-Luc BOUCEY
- 8-~~Didier PIDOU~~ Éric MOULLEC
- 9-Sylvain CANARD
- 10-Hugue LELOUVIER AUMONT DE BAZOUGE
- 11-~~Fanny LE CLANCHE~~ Mélanie AUBRY
- 12-~~Augustin RENAULT~~ Philippe BOREL

Accord du Conseil		
Nb de voix CONTRE :	Nb Abstention :	Nb de voix POUR :

 **DM 1 – Budget principal**

		Dépenses			Recettes			
		Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant	
Fonctionnement		023	023	Virement à la section d'investissement		74111	Dotation forfaitaire des communes	986,00 €
		65	65888	Autres	74	7484	Dotation recensement	2 460,00 €
					75	7574	Subventions de fonct. des personnes, associations et autres organismes privés	750,00 €
						75888	Autres	1,00 €
					77	773	Mandats annulés (exercice antérieur)	2 769,95 €
		TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES			
				6 966,95 €			6 966,95 €	
Investissement		041	204412	Bâtiments et installations	021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 552,72 €
		041	2138	Autres constructions	040	28046	Attributions compensation investissement	- 9 086,45 €
		20	203	Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	040	2804182	Autres org pub - Bât. et installations	9 086,45 €
		204	204182	Autres org pub - bât. Et installations	041	2138	Autres constructions	220 584,16 €
					041	2131	Bâtiment	167 008,82 €
					041	2115	Terrains bâtis	22 471,00 €
					041	203	Frais d'étude	9 375,00 €
					10	10226	Taxe d'aménagement	635,11 €
					16	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 003,00 €
			TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES		
				422 629,81 €			422 629,81 €	

Décision modificative pour :

- Enregistrement de la cession de l'îlot Hermilly à l'EPFN pour 1 € :

En substance, 4 sorties d'inventaire :

- ✓ Garage Hermilly : 220 584.16 €
- ✓ Maisons 5 rue du chanoine lanier : 167 008.82 €
- ✓ Cabinet infirmier 7 rue du chanoine lanier : 18 954.00 €
- ✓ Espace de rangement d'un particulier : 3 517.00 €

Cette écriture nécessite de mettre à l'article 204412 la somme de 410 063.98 €, cette somme sera obligatoirement amortie par la collectivité.

- Ajout au 2138 chapitre 041 de 9 375 € pour intégrer les frais de participation communal à l'étude de l'îlot Hermilly, afin de conserver une bonne qualité des comptes.
- Répartition du montant au budget des comptes d'amortissements pour la justesse des comptes.
- Ajout de 2 700 € au 203 pour les frais d'insertions des annonces du marché public Bibliothèque et les frais d'étude pour les panneaux photovoltaïques des Perreaux.
- Ajout de 490.83 € au 204182 pour les travaux sur le renouvellement de foyer impasse de la Vergerie.
- Ajustement de la section fonctionnement avec rectification et enregistrement des recettes imprévues. Et en dépense ajout de 5 414.23 € à la réserve.
- 021 et 023 pour équilibrer la DM

Accord du Conseil		
Nb de voix CONTRE :	Nb Abstention :	Nb de voix POUR : 19

Fixation d'une durée d'amortissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Cambremer a délibéré le 19 septembre 2022 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations.

Exception faite pour les subventions d'équipement versées retracées aux comptes 204x, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Le Conseil municipal a approuvé la cession à l'euro symbolique de l'îlot Hermilly au profit de l'EPFN pour 1 €.

Cette cession engendre une sortie d'inventaire et nécessite un mandat à l'article 204412 qui doit donc faire l'objet d'un amortissement.

410 063.98 € sur 20 ans = 20 503.20 € de dotation aux amortissements

Pendant 20 ans la commune aura donc à l'article 6811 en fonctionnement un montant de 20 503.20 € et une recette d'investissement du même montant.

L'année dernière le SDEC a renouvelé des lampadaires, cette dépense a été enregistrée au 204182, compte qui doit être amorti en 2026. (Les crédits nécessaires ont été prévus au budget).

Madame le maire propose de fixer la durée des amortissements comme suit :

Article	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
204412	Subventions d'équipement versées : Bâtiments et installations	20 ans
204182	Subventions d'équipement versées : Bâtiments et installations	1 an si montant inférieur à 10 000 € 10 ans pour les montants compris entre 10 000€ et 99 000 € 20 ans à partir de 100 000 €

Accord du Conseil		
Nb de voix CONTRE :	Nb Abstention :	Nb de voix POUR : 19

Participation communale mutuelle et prévoyance – REPORTE A UNE DATE ULTERIEURE

L'adhésion de la commune à la prévoyance du personnel auprès du CDG 14, est effective depuis 2024 (délibération 44/2024 du 25 juin 2024). A cette occasion, le conseil a opté pour une participation de **7€ brut** par mois pour chaque agent.

Le coût de cette prévoyance de base pour chaque agent est de **41.43 €/mois** en moyenne. La participation de la commune étant minime peu d'agents l'ont souscrit (6 agents), pourtant il est important que ceux-ci soient couverts en cas de longue maladie ou décès

La participation de la commune à la mutuelle :

- 15€ pour l'agent
- 11 € pour conjoint
- 5€ par enfant

Sachant que la mutuelle choisie pour les agents est la MNT, mutuelle qui a été retenue lors de la consultation par le CDG 14. Les agents bénéficient d'un tarif moins élevé pour des garanties plus fortes.

Peu d'agents (5 agents) ont souscrit à la mutuelle communale, qui n'est pas obligatoire, car la participation communale n'est pas assez importante.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les montants de participation communale.

Accord du Conseil
Nb de voix CONTRE : _____ Nb Abstention : _____ Nb de voix POUR :

Zone réservée ER11 à St Aubin sur Algot (annule et remplace la délibération 29/2023)

Madame le maire expose au Conseil la question posée par une mise en demeure d'acquérir l'emplacement réservé ER11 prévu au PLUi.

Cet emplacement de 390m² est situé dans le hameau de l'Epine à Saint Aubin-sur-Algot a été réservé pour la raison suivante "Aménagement d'un espace public pour les services nécessaires au hameau".

Après l'exposé des projets et possibilités d'aménagement de cet emplacement, Madame le maire demande au Conseil de l'autoriser à conclure avec le propriétaire :

- une modification de la forme de l'emplacement en préservant une surface au moins égale à 390 m². Cette modification comprendra deux zones et intégrera les préconisations concernant l'implantation éventuelle d'un point d'apport volontaire.
- la cession à la commune de l'emprise ainsi définie pour un euro symbolique, les frais notariés seront à la charge du vendeur.

Madame le Maire demande également au conseil municipal l'autorisation de signer tous les actes nécessaires à l'obtention de cette zone réservée.

Accord du Conseil		
Nb de voix CONTRE :	Nb Abstention :	Nb de voix POUR : 19

 **Commission d'appel d'offre (annule et r remplace la délibération n°30-2026**

Madame le Maire informe que suite à un courrier de la préfecture en date du 21/05, il est demandé au Conseil de faire une liste de titulaires et une de suppléants pour la commission d'appel d'offre, Conformément aux articles L.1414-2 et L1411-5 du CGCT

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre est constituée comme suit :

- Jean-Luc BOUCEY
- Roger BRETHERS
- Patricia CHEVALIER
- Vincent DELANNOY
- Sylvie FEREMANS

Cette commission devant être constituer de Mme le Maire ou son représentant et de trois autres conseillers, avec un même nombre de suppléants.

Madame le Maire propose de rajouter :

- Sarah GRANDJEAN
- Dominique LE BARON
- Mélanie SABOT

Madame le Maire propose les liste titulaires et suppléants suivantes :

Liste des titulaires proposés :	Liste des suppléants proposés :
Jean-Luc BOUCEY	Vincent DELANNOY
Sylvie FEREMANS	Sarah GRANDJEAN Alain NEUVILLE
Roger BRETHERS	Dominique LE BARON
Patricia CHEVALIER	Mélanie SABOT

Suite à un appel de la Préfecture en date du 09/06 demandant le retrait d'un membre de la liste des suppléants, Mme le Maire à appelé Mme Melany SABOT qui a accepté de se retirer le 09/06.

Accord du Conseil		
Nb de voix CONTRE :	Nb Abstention :	Nb de voix POUR : 19

INFORMATIONS DIVERSES

- Le bail commercial de Mme Carannante arrivant à son terme, Mme le Maire l'a prolongé pour une durée d'un an au même montant, les travaux de l'étage n'ayant pas été réalisés.
- Suite à la réunion avec la DGFIP. La responsable des finances va travailler avec la Conseillère aux Décideur Locaux afin de mettre en place un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Marie communiquera la liste des investissements qu'elle a recueilli auprès du Maire et des adjoints. Si vous constatez un oubli, vous pourrez le signaler.

QUESTIONS DIVERSES

La situation des écoles a été évoquée, notamment les remontées concernant le bien-être et la sécurité des enfants. Des rencontres sont prévues avec l'équipe périscolaire, la direction et les représentants des parents d'élèves afin d'apporter des réponses claires.

Le sujet de l'intoxication alimentaire au restaurant scolaire a également été abordé. Les premiers résultats d'analyse sont négatifs sur un prélèvement, mais la prudence reste de mise. Un rapport global de la DDPP est attendu. Des actions correctives sont envisagées, notamment le suivi plus formalisé des températures à la réception des repas.

Le projet de Maison d'Assistants Maternelles est en cours de réflexion, avec une visite prévue de l'ancienne cantine. Ce local pourrait répondre aux besoins du projet, sous réserve des avis de la PMI et de la CAF. Un financement CAF pourrait être mobilisé.

Le projet de municipalisation du centre de loisirs est également à l'étude. Des échanges sont en cours avec la Ligue de l'enseignement et des retours d'expérience seront recherchés auprès d'autres communes. L'objectif affiché est de préserver la qualité d'accueil et de ne pas réduire le centre à une simple garderie.

Le Conseil Municipal des Jeunes est lancé pour les jeunes de 11 à 17 ans. Six axes de travail sont proposés : intergénérationnel, événementiel, commémoratif, développement durable, patrimoine et citoyenneté. Une réunion d'information est prévue le 10 juin à 18h à l'espace Thierry Sevestre.

Concernant les travaux, une information a été donnée sur l'ex-garage Hermilly et la découverte d'une charpente présentant un intérêt patrimonial. Des échanges sont prévus avec l'architecte du patrimoine, l'ABF, l'agglomération et l'EPF afin d'évaluer les suites à donner, sans pour autant arrêter l'ensemble du projet.

Le lotissement dit « des Vergers » connaît une évolution, avec le retrait de Terralia et l'arrivée possible d'un nouvel opérateur. Une hypothèse de projet davantage orientée vers des logements de plain-pied pour personnes âgées, avec jardins partagés, a été évoquée.

Le Comité des fêtes a été relancé avec un nouveau bureau et une équipe d'environ quinze personnes. La fête de la musique est prévue le dimanche 21 juin, avec buvette, restauration et animation musicale.

Enfin, il a été rappelé la nécessité de travailler sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. Les élus devront transmettre les projets d'investissement à intégrer afin de préparer les échanges avec la DGFIP et la trésorerie.

La séance est levée à 22h10